

Epargne Salariale - 3 nouveaux cas de déblocage anticipé

**Déblocage
dans les 6 mois
du fait générateur**

- L'affectation à des travaux de rénovation énergétique de la résidence principale
- L'achat d'un véhicule utilisant l'électricité, l'hydrogène ou une combinaison des deux comme source exclusive d'énergie

**Déblocage
à tout moment**

- l'activité de proche aidant exercée par l'intéressé, son conjoint ou son partenaire de Pacs

 **Amundi s'est engagé à intégrer ces 3 nouveaux cas de déblocage dans les plus brefs délais**

Accord Qualité de Vie et Conditions de Travail

**600€ de CESU/an pour les gardes d'enfants en école maternelle
A PARTIR DE JANVIER 2025**

Ce dispositif réservé aux CDI, sera géré par le CSE, permettra de disposer de 50€ de CESU par mois pour la garde d'enfant en école maternelle, les inscriptions seront trimestrielles et seront cofinancées par le salarié (20€) et l'entreprise (30€)
Ce dispositif sera cumulable avec l'AGE, dans la limite du plafond URSSAF

Congés pour enfants malades

Augmentation de la borne d'âge jusqu'à 16 ans en cas d'hospitalisation de l'enfant

Rappel
3 jours/ an pour 1 enfant
6 jours / an pour 2 enfants
12 jours /an pour 3 enfants et +

Proches aidants

L'accompagnement des proches aidants dans la gestion de leur charge mentale

- Mise en relation avec des **services d'aide à la personne** avec l'application **My Prevention**
- Mise en place du service **Care Manager** pour accompagner l'aidant
- Mise en place d'une **indemnisation** permettant de garantir **jusqu'à 2800€/mois** pour la prise de congés de Proche aidant, de Solidarité familiale, de Présence parentale

Fonds de solidarité

Mise en place d'un **Fonds de solidarité** paritaire cofinancé par l'entreprise et le CSE permettant à un salarié rencontrant des difficultés financières graves et ponctuelles de bénéficier **d'un prêt à taux 0%**.

Constitution du dossier auprès de l'assistante sociale, et versement directement fait au créancier par le CSE.

Accompagnement des maladies graves ou invalidantes

- congé spécifique en cas de **traitement lourd** ambulatoire : **2 jours par mois**
- congé spécifique pour les collaboratrices atteintes d'**endométriose** déclaré en RQTH : **12 jours par an**

• Pour en savoir plus +33699794094

Apple Store



MyFO Médias

#TéléchargezNotreAppliMobile

Google Store



FO

Groupe TF1
à force de l'engager

On se retrouve très vite...



...et on vous souhaite un bel été !



• Pour en savoir plus +33699794094

Apple Store



MyFO Médias

#TéléchargezNotreAppliMobile

Google Store



Vanessa Leprince



Arthur Duval



Isabelle Toublant



Ludovic Merindol



Nadine Flamand



Carmelina Formond



Marie-Aude Morel



Christophe Nieulac



Aurélie Beuriot



Dominique Cortes



Aurélia Amério



Théo Rivera

